



Loi climat et résilience

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS DES ÉCRINS



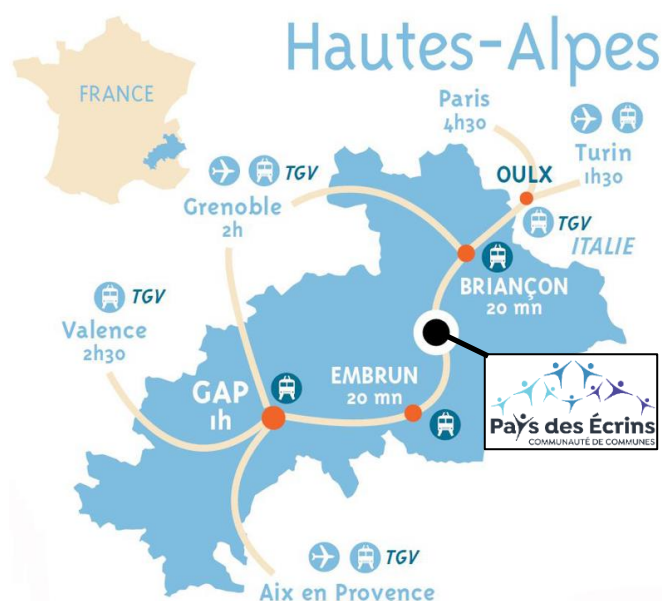
NOVEMBRE 2023

Table des matières

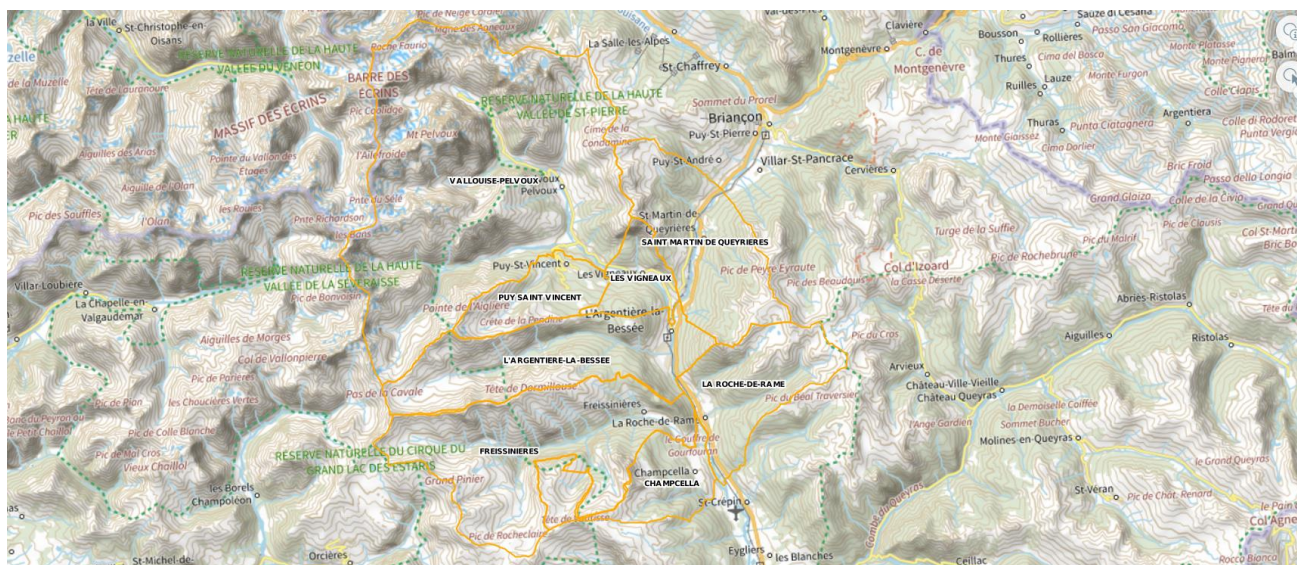
1	Le territoire.....	3
2	Les compétences et obligations réglementaires	4
2.1	Compétences.....	4
2.2	Obligation réglementaire de réaliser un inventaire.....	7
2.3	Méthode employée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.....	8
3	L'inventaire.....	12
3.1	Pré du Faure – Saint-Martin-de-Queyrières	13
3.2	Le Villaret – Saint-Martin-de-Queyrières.....	15
3.3	Zone de fait de Prelles – Saint-Martin-de-Queyrières	17
3.4	Les Sablonnières – L'Argentièrre-La Bessée	19
3.5	Les Clots – Vallouise-Pelvoux.....	23
3.6	Le Planet – La Roche de Rame.....	25
4	Taux de vacance par ZAE et global sur le territoire.....	27
5	Glossaire	28
6	Annexes	29
6.1	Courrier du Président.....	29
6.2	Notice explicative.....	31
6.3	Questionnaire.....	33
6.4	Réglementation RGPD	35
6.5	Délibération.....	36
6.6	Arrêt de l'inventaire.....	39

1 LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins est située dans le nord des Hautes-Alpes, entre Briançon et Embrun, entre le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras. Cette intercommunalité est composée de 8 communes réparties sur une superficie de 462 km² : L'Argentière-La Bessée, Champcella, Freissinières, La Roche de Rame, Saint Martin de Queyrières, les Vigneaux, Vallouise-Pelvoux et Puy Saint Vincent). Elle compte un peu moins de 7000 habitants et environ 750 entreprises.



La centralité de la Communauté de Communes se situe au niveau de L'Argentière-La Bessée, au point de confluence entre les vallées de la Vallouise et de la Durance. Economiquement on retrouve une activité traditionnelle composée de commerces, des petites industries, d'artisanat et de services le long de la vallée de la Durance. (L'Argentière-La Bessée, La Roche de Rame, Saint Martin de Queyrières). Les deux vallées perpendiculaires à l'axe de la Durance abritent une économie dominée par le tourisme (Vallée de la Vallouise avec les Vigneaux, Vallouise-Pelvoux et Puy Saint Vincent et La Vallée de Freissinières dont Champcella est en sortie de vallée de Freissinières et en balcon au-dessus de la Durance).



2 LES COMPETENCES ET OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

2.1 Compétences

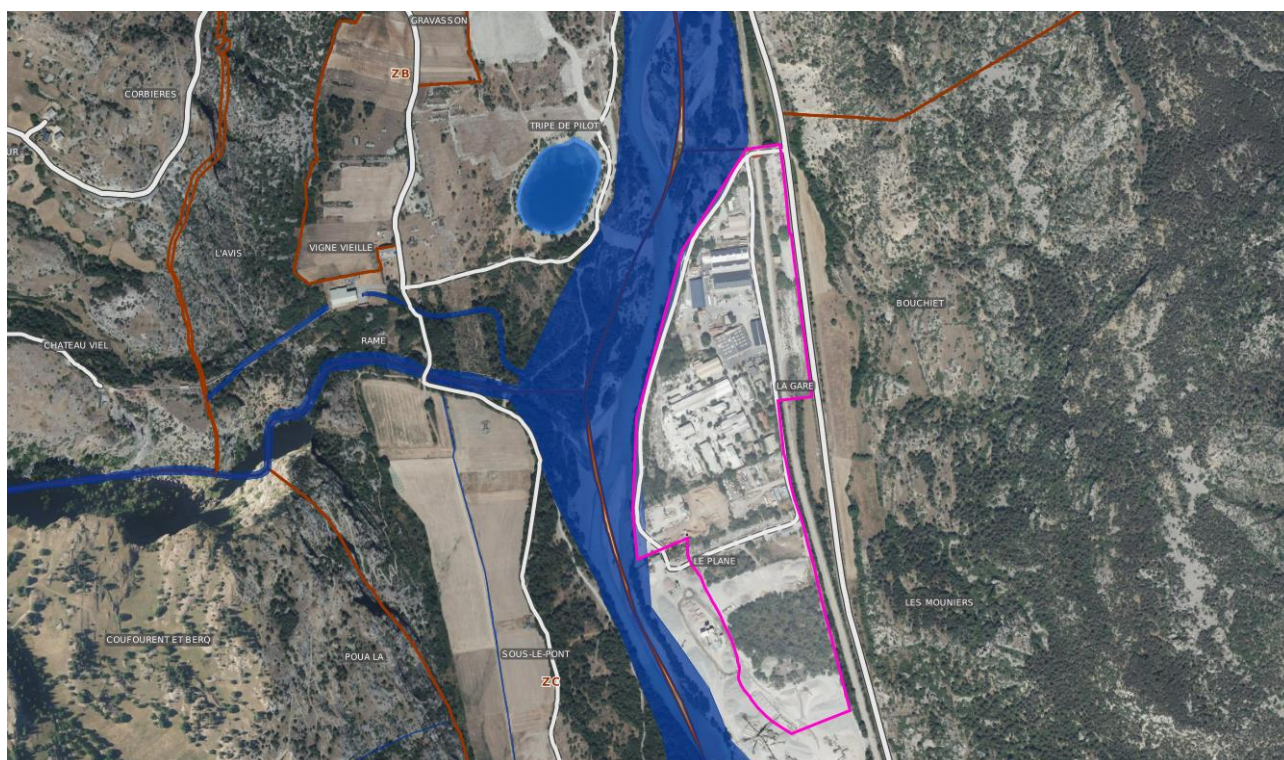
En application de ses statuts modifiés et entrés en vigueur le 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays des Écrins exerce les compétences au titre du développement économique pour ce qui est de la création, de l'aménagement, de la gestion et de l'entretien des zones d'activités économiques.

Les zones d'activités économiques gérées par l'intercommunalité sont au nombre de 5. Une zone de fait est également présente sur la commune de Saint-Martin de Queyrières (Zone de fait de Prelles).

Commune	Nom de la zone	Surface en ha	Activités dominantes
Saint Martin de Queyrières	Pré du Faure	5,19	Commerce
Saint Martin de Queyrières	Villaret	1,40	Activité dominante « Filière Bois »
Saint Martin de Queyrières	Zone de fait de Prelles	3,00	Equilibré entre commerce, artisanat et VRD.
L'Argentière-La Bessée	Les Sablonnières	14,55	Artisanat
Vallouise-Pelvoux	Les Clots	1,88	Artisanat
La Roche de Rame	Le Planet	7,68	Artisanat
TOTAL	6	33,70	

[illegible]

Zone d'activités Le Planet à La Roche de Rame



2.2 Obligation réglementaire de réaliser un inventaire

L'article 220 de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 impose aux collectivités la réalisation d'un inventaire des zones d'activité économique (ZAE). Cet inventaire doit permettre aux collectivités de disposer d'une meilleure connaissance du foncier et de l'occupation des ZAE, pour déterminer des stratégies foncières et économiques visant notamment à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Ce dispositif est codifié à l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme

Article L318-8-2 du code de l'urbanisme

L'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

L'inventaire mentionné au premier alinéa du présent article comporte, pour chaque zone d'activité économique, les éléments suivants :

1° Un état parcellaire* (cf. Glossaire) des unités foncières* (cf. Glossaire) composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;

2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;

3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

L'inventaire est actualisé au moins tous les six ans.

2.3 Méthode employée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

2.3.1 Approche choisie par la collectivité

La loi impose de maîtriser les unités foncières, les occupants et le taux de vacance pour chacune des zones d'activités intercommunales.

Pour atteindre cet objectif, la collectivité a fait le choix de s'appuyer principalement sur le Système d'Information Géographique (SIG) départemental Geomas. Son calque « économie », développé pour partie spécifiquement pour répondre aux objectifs de la loi, permet :

- De créer des lots* (cf. Glossaire)
- D'attribuer un statut à ces lots (libre, occupé, en cours de vente ou autre) ;
- D'attribuer un occupant à chacun des lots créés avec un certain nombre de données rattachées.

Un fois ce travail réalisé, le calque « cadastre » permet de visualiser les unités foncières* (cf. Glossaire) qui sont rattachées aux lots.

Plusieurs cas de figure ont été observés :

- Lots et unités foncières correspondent (cas ultra-majoritaire) ;
- Plusieurs unités foncières composent un lot ;
- Plusieurs lots sont identifiés sur une même unité foncière ;

Afin de répondre aux objectifs réglementaires la collectivité s'est donc attachée, sur la base d'une entrée cartographique avec identification des lots, d'identifier toutes les unités foncières pouvant composer chacun des lots.

En revanche, les parcelles se rapportant à un lot n'ont pas été reportées dans le présent document. En effet, en raison du choix de la collectivité de travailler sur le SIG, il est rapidement et aisément possible, pour n'importe quel agent de la collectivité, d'identifier quelles parcelles sont rattachées à une unité foncière.

2.3.2 Détail des données collectées et mode de consignation

2.3.2.1 Données collectées

Le présent inventaire a été réalisé sur la base des informations collectées suivantes :

Type de donnée	Méthode de collecte
Surface des zones d'activités économiques	SIG
Unités foncières	SIG (calque cadastre/unité foncière)
Propriétaires des unités foncières (y compris adresse postale)	SIG (calque cadastre/fiche parcelle)
Lot	Observation de terrain
Occupants des lots y compris mail des occupants	Observation de terrain et base de données référençant les entreprises du Pays des Ecrins (déclaration CNIL kxQ0956108p-20/03/2014)
Compléments d'informations	Formulaire d'identification des propriétaires et occupants des Zones d'Activité Economiques du Pays des Ecrins mis à disposition des propriétaires et occupants pendant l'inventaire du 11/09/2023 au 10/10/2023.

2.3.3 Consignation des données collectées

Les données collectées ont toutes été consignées sur le SIG ou la base de données référençant les entreprises du Pays des Ecrins.

Type de donnée	Méthode de consignation
Lot	Calque économique du SIG avec la possibilité d'attribuer un statut
Occupant des lots	Nom de structure et numéro SIREN de la structure reportés sur le SIG et la base de données référençant les entreprises du Pays des Ecrins En l'absence de structure dotée d'un numéro SIREN un code de référence a été attribué pour permettre une navigation aisée entre données cartographiques et base de données type « tableur ».
Propriétaires du foncier ou des bâtiments par lot identifié	Base de données référençant les entreprises du Pays des Ecrins

2.3.4 L'organisation de la consultation

2.3.4.1 Rappel réglementaire

Cette consultation n'est pas une consultation publique.

L'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme ne précisant pas les modalités de consultation (pourquoi, quand et comment consulter les propriétaires et les occupants), les collectivités sont libres de choisir le moyen le plus adapté à leur situation.

Il faudra néanmoins avoir la capacité d'apporter la preuve de la réalité de cette consultation et qu'elles ont tout mis en œuvre pour répondre à cette obligation de consultation des propriétaires et occupants.

Article L.318-8-2 du code de l'urbanisme - [...] « Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat. »

2.3.4.2 Période d'organisation de la consultation

La consultation a été organisée du 11 septembre 2023 au 10 octobre 2023.

2.3.4.3 Documents produit pour la consultation

Les supports suivants ont été produits pour la consultation :

- Un support de communication papier et numérique type « affiche » ;
- Un courrier d'explication signé du Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;
- Une notice explicative ;
- Un questionnaire papier et numérique ;
- Une note sur l'application de la réglementation RGPD à cette enquête.



2.3.4.4 Communication mise en place pour porter la démarche à connaissance des propriétaires et occupants des Zones d'Activités Economiques

La communication suivante a été mise en place pour porter à connaissance la démarche aux propriétaires et occupants des Zones d'Activités Economiques du Pays des Ecrins

- Envoi des supports produits par mails aux occupants (ou dépôt en boîte aux lettres pour les occupants dont la collectivité ne disposait pas du contact mail dans la base de données des entreprises du Pays des Ecrins) ;
- Envoi des supports produits par courrier aux propriétaires sur la base des adresses relevées dans les fiches parcelle de chacune des unités parcellaires (extraction SIG) ;
- Communication sur le site web de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et sur le Site Web de la Pépinière d'entreprises Luceo ;

- Communication sur le compte Facebook de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;
- Envoi d'un communiqué de presse à la Presse locale ;
- Affichage sur les panneaux de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;
- Mail d'information aux Mairies du territoire avec proposition de communication à relayer sur chacune des communes.

2.3.5 Données collectées lors de la phase de consultation

Lors de la consultation, 24 questionnaires ont été collectés.

3 L'INVENTAIRE

L'inventaire est proposé par Zone d'Activité.

Il se compose :

- D'une fiche de présentation synthétique comportant notamment les taux de vacance ;
- D'un tableau permettant d'identifier par lot, les unités foncières liées, leur surface et leur propriétaire ;
- Une carte permettant d'identifier les lots, le statut des lots (libre, occupé, en cours de vente ou autre) et occupant de la zone ;

Afin d'éviter toute ambiguïté la navigation entre carte et tableau se fait sur la base du SIRET de l'occupant. En l'absence d'occupant ou de SIRET pour l'occupant, un code de référence a été créé arbitrairement.

Les taux de vacance ont été calculés sur la base des unités foncières pour répondre à l'obligation réglementaire mais aussi sur la base de l'occupation des lots identifiés.

Un tableau récapitulatif est proposé en fin de document pour l'ensemble du territoire.

3.1 Pré du Faure – Saint-Martin-de-Queyrières

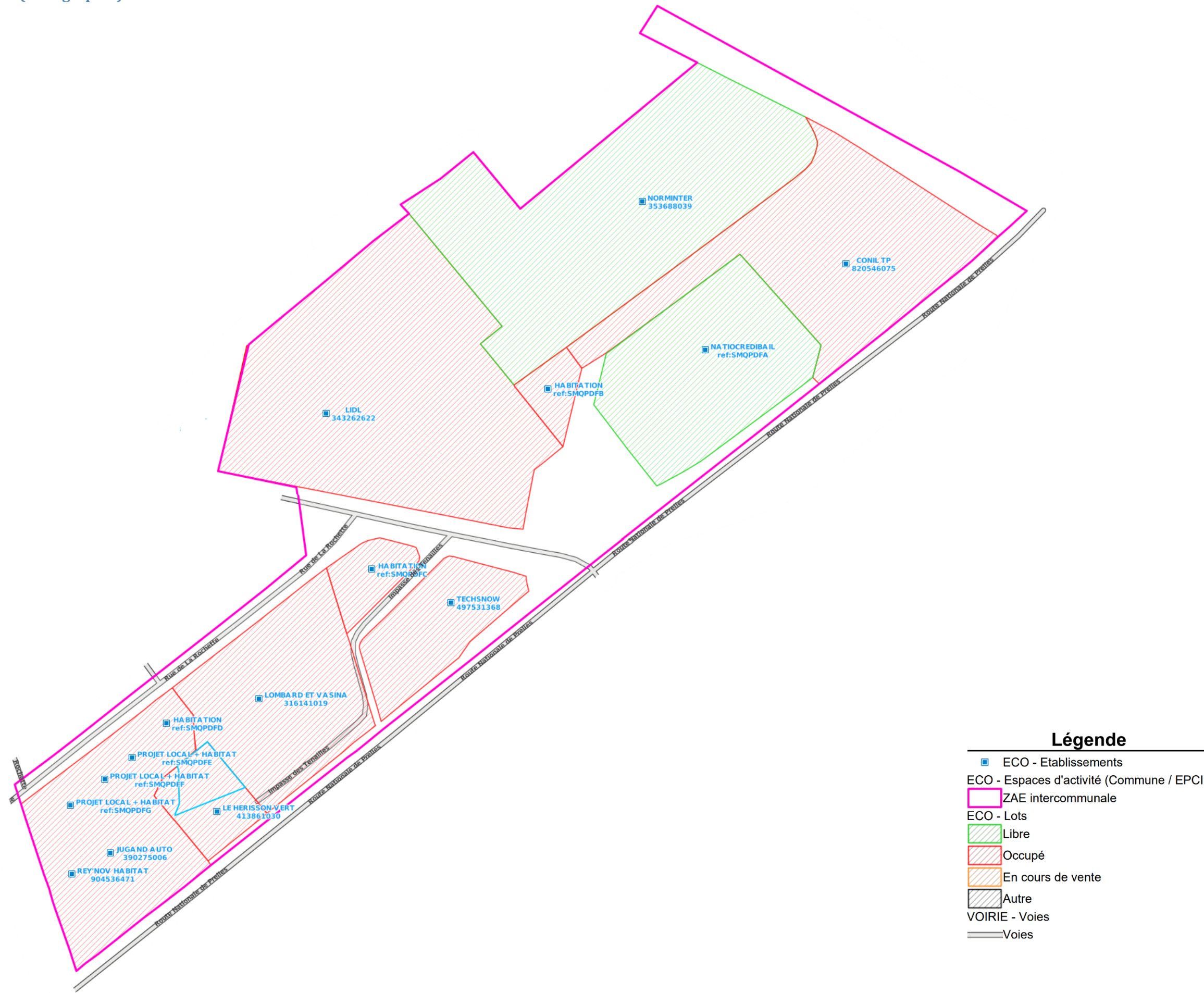
3.1.1 Fiche de présentation synthétique

Commune	Saint-Martin-de-Queyrières		
Nom de la Zone	Pré du Faure		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	1-Commerce 2-Artisanat 3-Habitation		
Surface de la Zone	5,19ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	10	8	20%
Lots	10	8	20%

3.1.2 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00152	5363	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	CONIL TP	820546075
000108	533	BAILLEUR	HABITATION	SMQPDFC
00108	772	BAILLEUR	HABITATION	SMQPDFB
000031	4575	BAILLEUR	JUGAUD AUTO	390275006
00117	1129	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	LE HERISSON VERT	413861030
00134	10463	BAILLEUR	LIDL	343262622
00124	4321	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	LOMBARD ET VASINA	316141019
00031	4575	BAILLEUR	PROJET LOCAL 1 HABITATION	SMQPDFD
00031	4575	BAILLEUR	PROJET LOCAL 1 HABITATION	SMQPDFE
00031	4575	BAILLEUR	PROJET LOCAL 1 HABITATION	SMQPDFF
000031	4575	BAILLEUR	REY'NOV HABITATS	904536471
00107	2121	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	TECHSNOW SARL	497531368
00159	4850	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-PAS DE CFE REGLEE		SMQPDFA
00160	9500	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-PAS DE CFE REGLEE		353688039

3.1.3 L'occupation de la zone (cartographie)



3.2 Le Villaret – Saint-Martin-de-Queyrières

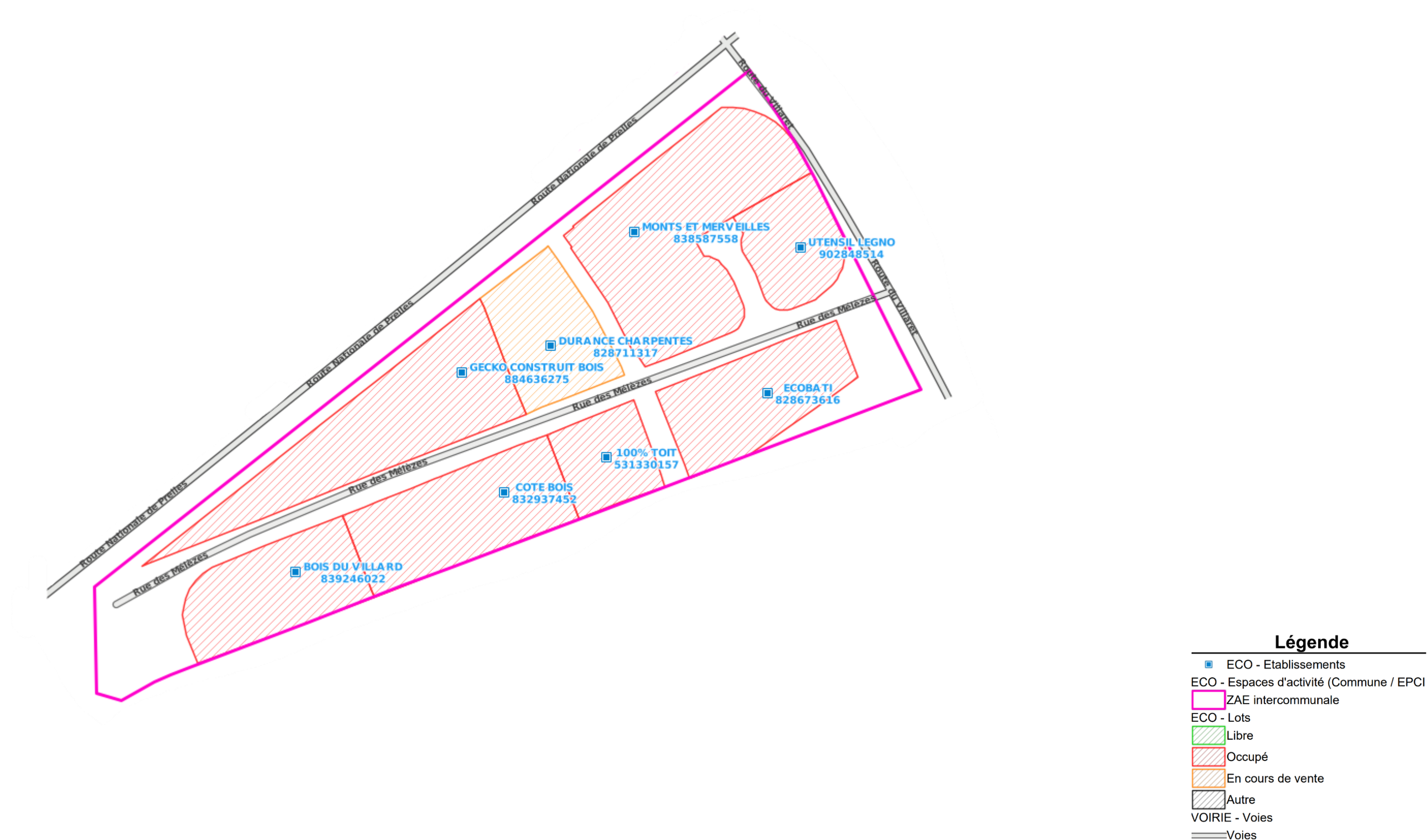
3.2.1 Fiche de présentation synthétique

Commune	Saint-Martin-de-Queyrières		
Nom de la Zone	Villaret		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	1-Filière bois à 100%		
Surface de la Zone	1,4ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	8	8	0%
Lots	8	8	0%

3.2.2 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00147	627	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	100 %TOIT	531330157
NON ATTRIBUE SUR CADASTRE	1188	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	BOIS DU VILLARD	839246022
00158	1423	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	COTE BOIS	832937452
NON ATTRIBUE SUR CADASTRE	1000	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	DURANCE CHARPENTE	828711317
00153	1913	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	GECKO'CONSTRUIT BOIS	884636275
00143	2348	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MONTS ET MERVEILLES	838587558
NON ATTRIBUE SUR CADASTRE	1191	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SCOP ECOBATI	828673616
00163	667	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	UTENSIL LEGNO	902848514

3.2.3 Occupation de la zone (cartographie)



3.3 Zone de fait de Prelles – Saint-Martin-de-Queyrières

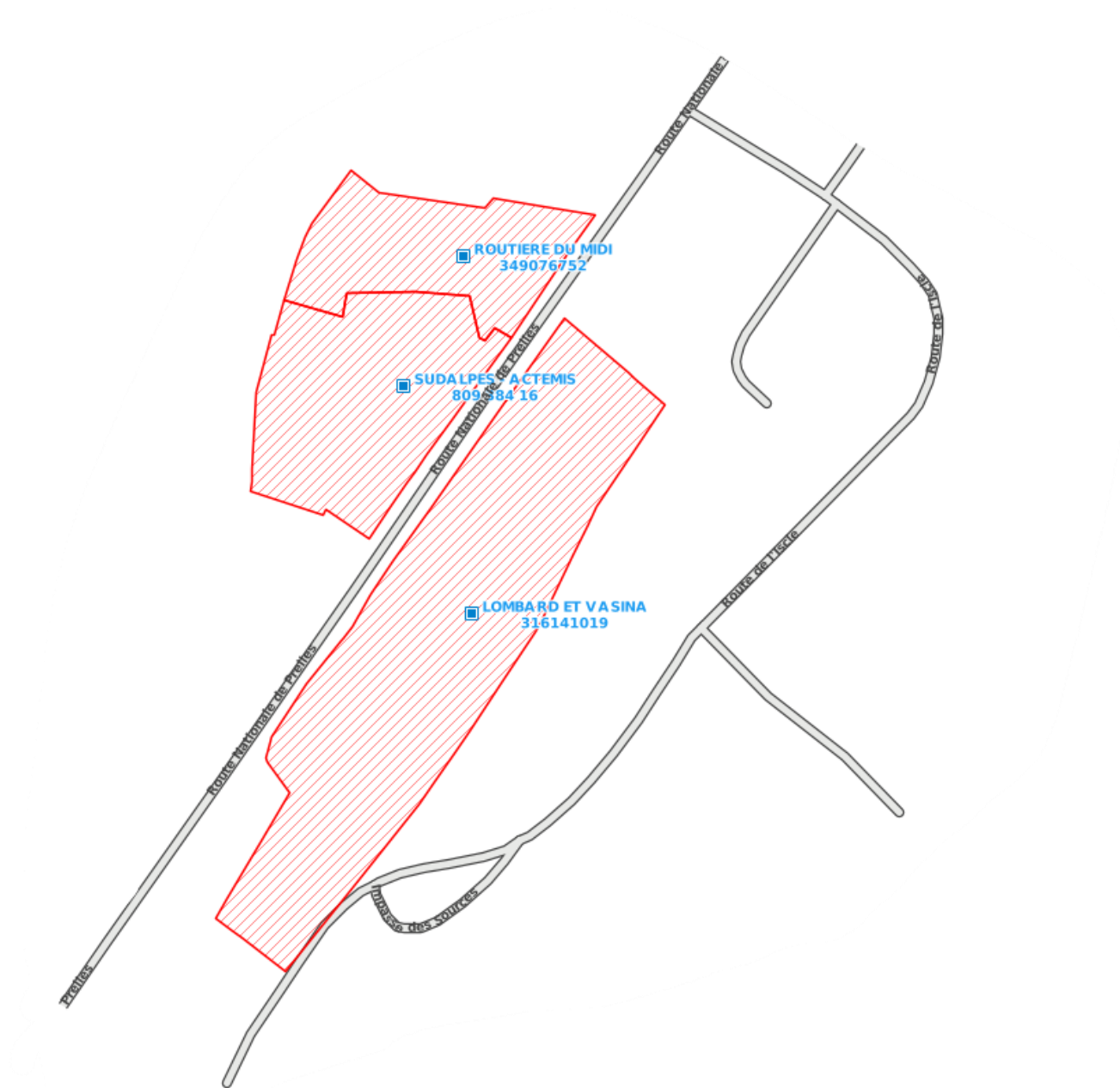
3.3.1 Fiche de présentation synthétique

Commune	Saint-Martin-de-Queyrières		
Nom de la Zone	Zone de fait de Prelles		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	Commerce, VRD et Artisanat		
Surface de la Zone	3ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	12	12	0%
Lots	3	3	0%

3.3.2 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00101, 00102 & 00140	16839	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	LOMBARD ET VASINA	316141019
00054	22456 (dont espace de dépôt de matériaux hors ZA)	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SOCIETE ROUTIERE DU MIDI	349076752
00025, 00070, 00084, 00288, G00043, G00377, F00340, F00360,	6932	BAILLEUR	SUDALPES ACTEMIS GROUPE	80938416

3.3.3 Occupation de la zone (cartographie)



Légende

- ECO - Etablissements
- ECO - Espaces d'activité (Commune / EPCI)
- ZAE intercommunale
- ECO - Lots
- ▨ Libre
- ▨ Occupé
- ▨ En cours de vente
- ▨ Autre
- VOIRIE - Voies
- Voies

3.4 Les Sablonnières – L'Argentière-La Bessée

Commune	L'Argentière-La Bessée		
Nom de la Zone	Les Sablonnières		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	1-Artisanat 2-Commerce 3-Service 4-Service publics 5-BTP 6-Agriculture 7-Autre		
Surface de la Zone	14,55ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	61	58	4,9%
Lots	72	69	4,2%

3.4.1 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00130	396	BAILLEUR	3B CHARPENTE	494482714
00265	453	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	AB PNEUS SERVICES	753563410
00179, 00181 & 00182	21621	BAILLEUR	ALLAMANNO ENTREPRISE	385950068
00130	396	BAILLEUR	ALPES ALU	344491485
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ALPES ALU SARL	344491485
00739	14471	BAILLEUR	ALPES DIFFUSION	386050025
00205	2257	BAILLEUR	ALPHAND PEINTURE	513589002
00744	984	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ALTAN KILIC	ABCSB
00739	14471	BAILLEUR	AMBULANCES GAPENCAISES	834882219
00257	94717 (comprenant essentiellement de la voire publique / Le local de chasse est 76m² au sol)	BAILLEUR	ASSOCIATION DE CHASSE	ABCSC
00744	984	BAILLEUR	ATELIER DES ROCHE	849684360
00025, 00076, 00184	1269	BAILLEUR	AVATACAR, GARAGE MAILLET	802652438
00138	1557	BAILLEUR	BJ AUTO	817845480
00184	2157	BAILLEUR	BLANCHISSERIE NOUVELLE	382606093
00161	2354	BAILLEUR	BRICONAUTES	502513773
00745	5155 (inclus supermarché hors ZAE intercommunale)	BAILLEUR	CARREFOUR CONTACT	495052995
00744	984	BAILLEUR	CASA ANTIQUA	511922916
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	CNET	444038533
00093	904	BAILLEUR	COMAGNONS DU DEVOIR	ABCSF
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS / ATELIERS	2405000462

00005	18891	BAILLEUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS / DECHETTERIE	240500439
00743	322	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS / ECOLE DE MUSIQUE	240500462
000184	174	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS / INSTALLATIONS TECHNIQUES	240500462
00748	337	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	COMMUNAUTE ET COMMUNES DU PAYS DES ECRINS / ESPACE JEUNESSE	240500462
00744	984	BAILLEUR	CYCLE'EAU AVENTURE	845293117
00330	522	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	CYTE ELECTRICITE	520022385
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	DURANCE ECRINS	403747710
00118, 00258, 00313, 0191	37726	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	EDF	552081317
S00192	598	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	EDITION DU FOURNEL	493860944
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	EDITIONS DU FOURNEL	493860944
00739	14471	BAILLEUR	EI LETELLIER	798977328
00744	984	BAILLEUR	EMMEGIBELT	794679662
00330	522	BAILLEUR	EMMEGIBELT	794679662
00193	3319	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ENTREPRISE ROUX	387250392
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ENVIRONNEMENT TP 05	802828053
00274 & 581	2598	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	FRED TP TRANSPORT	489451336
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	GARAGE RICHARD VAIANI	389633801
A00270	326	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	GERARD ARDUIN	ABCSA
00214	87	BAILLEUR	KSAUTO05	902940840
00238	5000	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-PAS DE CFE REGLEE	LIBRE	ABCSJ
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	LOMBARD ET VASINA	316141019
S00192	598	BAILLEUR	MADAME MARIE-LAURE MARFOURE	911813609 811813609 811813609
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MAIRIE L'ARGENTIERE-LA BESSEE / ATELIERS	210500062
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MONSIEUR DELTOUR	418600615
3888	L00071	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MONSIEUR JOEL LAGIER TOURAINE	331763763
00729	102	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MONSIEUR MAHIR KAHRAMAN	877585133
M00287	719	BAILLEUR	MONSIEUR ROGER MOUTIER	ABCSH
00330	522	BAILLEUR	MONSIEUR THOMAS DECADARAN	750934697
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	PELLEGRIN CHARPENTE	838926939
00323	2303	BAILLEUR	PIERRE CYRIL CARROSSERIE	814231130
00186	631 (pour les 2 lots)	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	PLOMBERIE BOCCHIARDO DA SILVA	831944756
00194	205	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	PRO ELEC 05	977994581
00266	125	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	R P CONSTRUCTION	521298141
00739	14471	BAILLEUR	RESSOURCERIE / PLATEFORME DE REEMPLOI	395031321
00743	322	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ROC ECRINS	447657131
V00112	217	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	RUCHER DU CHARDON BLEU	389803982
D00109	206	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SARL DELIE ET FILS	417703493
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SARL KARS ET ASSOCIES	512039256
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SARL SCHIARI MULLER	532197118
F00175	1910	BAILLEUR	SCS HADDOUCH	834619710
00739	14471	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SDIS	280500067
00005	59	BAILLEUR	SECOURS CATHOLIQUE	ABCSE
00129	1009	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	SOCIETE ALPINE DE BOUCHERIE CHARCUTERIE	387050495

00748	337	BAILLEUR	STUDIO DES LOUVES	ABSCB
00277	27636	BAILLEUR	THERMALU	799283742
00005	716	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-PAS DE CFE REGLEE	VENTE EN COURS	210500062
00311	122	BAILLEUR	VERIF'AUTO - SARL AA ABC ALP AUTO BILAN	418516522
00744	984	BAILLEUR	WU JI	913112744
00027	122	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-CFE REGLEE		ABCSG
00057	363	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-CFE REGLEE		ABCSD
00184	24447	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE- FRICHE-PAS DE CFE REGLEE		240500439
00005	28303 (inclus domaine public > Lot réèllement de 250²)	PROPRIETAIRE-OCCUPANT		210500062

3.4.2 Occupation de la zone (cartographie)

Plan A0 en annxe

3.5 Les Clots – Vallouise-Pelvoux

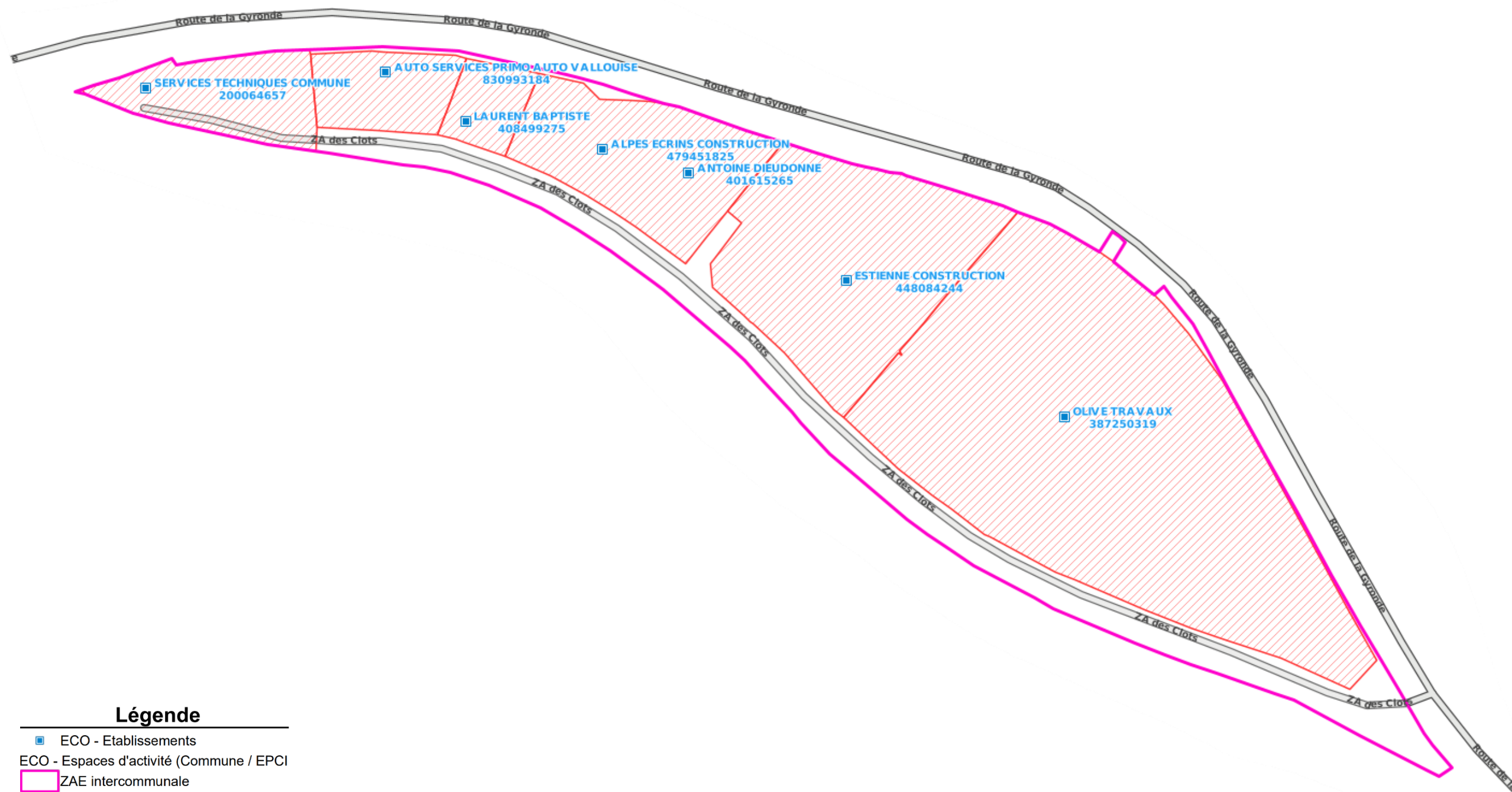
3.5.1 Fiche de présentation synthétique

Commune	Vallouise-Pelvoux		
Nom de la Zone	Les Clots		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	1-Artisanat 2-BTP 3-Services Publics		
Surface de la Zone	1,88ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	7	7	0%
Lots	6	6	0%

3.5.2 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00524	1900	BAILLEUR	ALPES ECRINS CONSTRUCTION	479451825
00786	784	BAILLEUR	AUTO SERVICES / PRIMO AUTO VALLOUISE	830993184
00760	3176	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	ESTIENNE CONSTRUCTION	448084244
00177	4511 (dont route d'accès de la ZA)	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX / ATELIER	200064657
00524	1900	BAILLEUR	MONSIEUR ANTOINE DIEUDONNE	401615265
00127	450	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	MONSIEUR LAURENT BAPTISTE ARTISAN MULTISERVICES	408499275
00687 & 00036	8202	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	OLIVE TRAVAUX	387250319

3.5.3 Occupation de la zone (cartographie)



Légende

-  ECO - Etablissements
 ECO - Espaces d'activité (Commune / EPCI)
 ZAE intercommunale
 ECO - Lots
 Libre
 Occupé
 En cours de vente
 Autre
 VOIRIE - Voies
 Voies

3.6 Le Planet – La Roche de Rame

3.6.1 Fiche de présentation synthétique

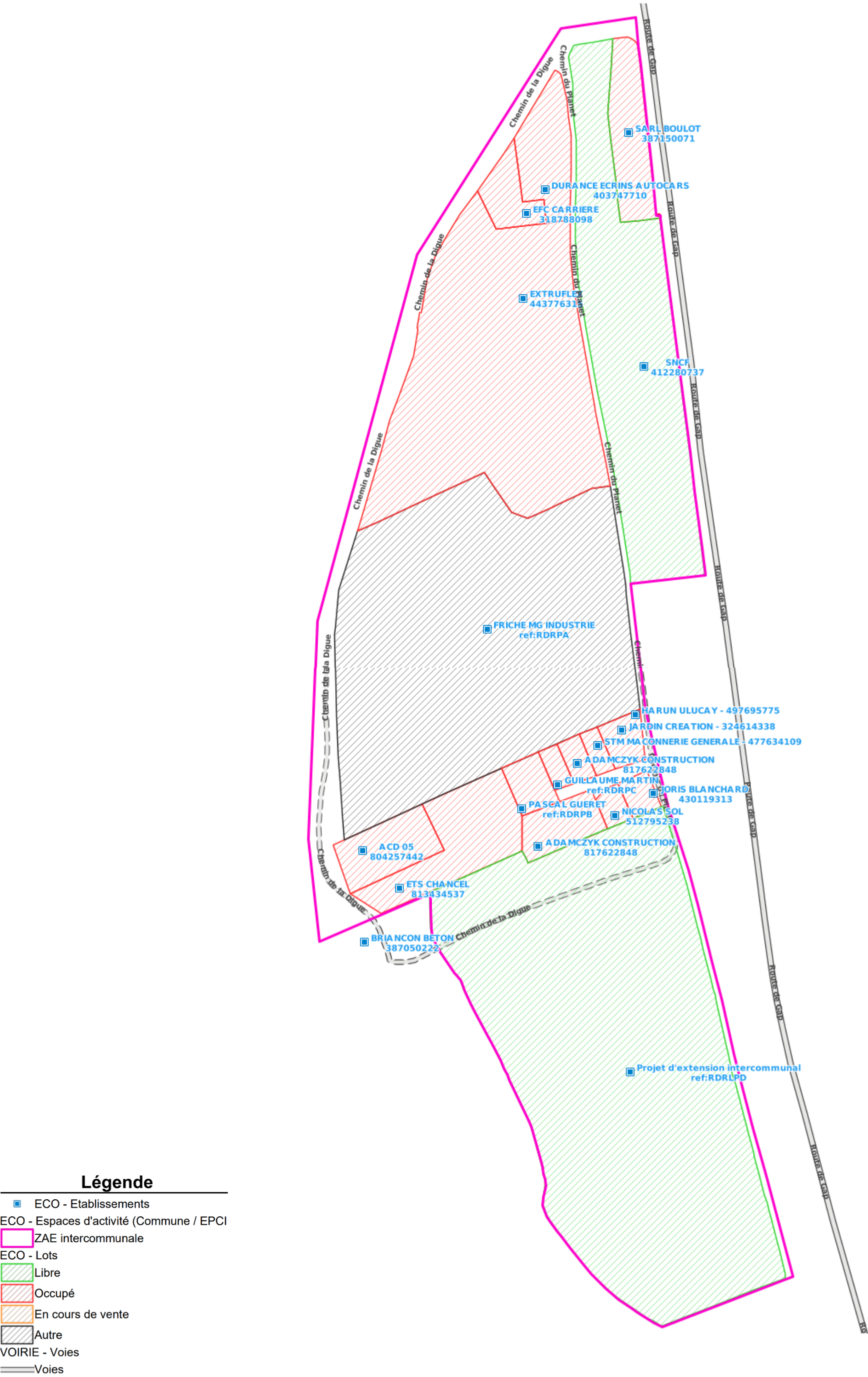
Commune	La Roche de Rame		
Nom de la Zone	Le Planet		
Activité(s) dominante(s) (dans l'ordre)	1-Artisanat (8 lots) 2-Autre (3 lots) 3-Industrie (1 lot) 4-Commerce (1 lot)		
Surface de la Zone	7,68ha		
	Recensés	Occupés	Taux de vacance
Unités foncières	8	6	25%
Lots	17	15	11,8%

La partie sur laquelle la collectivité conduit un projet d'extension a été exclue des calculs ci-dessus.

3.6.2 Propriétaires, occupant et surface des lots

UNITE FONCIERE	SURFACE UNITE FONCIERE	PROPRIETE	OCCUPANT	SIREN OU REF. OCCUPANT
00003	409635	BAILLEUR	A C D 05	804257442
00003	409635	BAILLEUR	ADAMCZYK CONSTRUCTION	817622848
00003	2725	BAILLEUR	BOULOT CONSTRUCTION BOIS	387150071
cf.projet	46800	PROJET D'EXTENSION EN COURS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS	RDRPD
00003	3902	BAILLEUR	DURANCE ECRINS	403747710
00003	3902	BAILLEUR	EFC CARRIERE	318788098
00003	409635	BAILLEUR	ETS CHANCEL	813434537
00022, 00073, 00119	21971	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	EXTRUFLEX	443776315
00003	409635	BAILLEUR	JARDIN CREATION	324614338
00003	409635	BAILLEUR	M. GUILLAUME MARTIN	RDRPC
00003	409635	BAILLEUR	M. JORIS BLANCHARD	430119313
00003	409635	BAILLEUR	M. PASCAL GUERET	RDRPB
00003	409635	BAILLEUR	MONSIEUR HARUN ULUCAY	497695775
00003	409635	BAILLEUR	MONSIEUR NICOLAS SOL	512795238
00003	409635	BAILLEUR	STM MACONNERIE GENERALE	477634109
00112	34388	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-DEPOLLUTION A REALISER-PAS DE CFE REGLEE		RDRPA
00063	1750686 dont 16500 pour le lot	PROPRIETAIRE-NON OCCUPE-PAS DE CFE REGLEE		412280737

3.6.3 Occupation de la zone (cartographie)



4 TAUX DE VACANCE PAR ZAE ET GLOBAL SUR LE TERRITOIRE

Sur les six zones d'activités économiques du territoire, un total de 116 lots ou 109 unités foncières ont été dénombrées.

Avec une approche par lot le taux de vacance global est de 6.0%.

Avec une approche par unités foncières le taux de vacance global est de 6.6%.

Les taux de vacance observés par zone vont de 0 à 25%.

Synthèse des taux de vacances par Zones d'Activités Economiques

Commune	Nom de la zone	Approche par lot			Approche par unité foncière		
		Nombre	Nombre occupés	Taux de vacance	Nombre	Nombre occupés	Taux de vacance
Saint Martin de Queyrières	Pré du Faure	10	8	20,0%	10	8	20,0%
Saint Martin de Queyrières	Villaret	8	8	0,0%	8	8	0,0%
Saint Martin de Queyrières	Zone de fait de Prelles	3	3	0,0%	12	12	0,0%
L'Argentière-La Bessée	Les Sablonnières	72	69	4,2%	61	58	4,9%
Vallouise-Pelvoux	Les Clots	6	6	0,0%	7	7	0,0%
La Roche de Rame	Le Planet	17	15	11,8%	8	6	25,0%
TOTAL	6	116	109	6,0%	106	99	6,6%

5 GLOSSAIRE

Lot : Terrain ou un local d'entreprise d'un seul tenant

Etat parcellaire : la liste des parcelles cadastrales composant une même unité foncière.

Unité foncière : l'ensemble de parcelles cadastrales contiguës (format un îlot d'un seul tenant),
Appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision ou à une même Copropriété

6 ANNEXES

6.1 Courrier du Président



Le 8 septembre 2023
À L'Argentière-La Bessée

Mesdames et Messieurs les
propriétaires et occupants des
Zones d'Activité Économique
du Pays des Ecrins

Consultation des propriétaires et occupants des Zones d'Activité Économique - inventaire

RÉFÉRENCES

CDA-YA-SD-JL-2023-0368

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DES ÉCRINS

Maison du Canton
404 Avenue Général de
Gaulle 05120 L'Argentière-
La Bessée
04 94 23 11 17
info@cc-paysdesecrins.com

Mesdames et Messieurs les propriétaires et occupants des Zones d'Activité Économique du Pays des Ecrins,

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins est compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE).

La Loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 nous conduit à mener un inventaire foncier et immobilier de nos Zones d'Activité Économique.

Cet inventaire doit nous permettre de disposer d'une meilleure connaissance de l'occupation et de la vacance des zones afin d'adapter notre stratégie de gestion du foncier et de l'immobilier économique.

En votre qualité de propriétaire occupant, de propriétaire bailleur ou de locataire occupant, nous vous soumettons ce jour un rapide formulaire à compléter du 11 septembre au 10 octobre 2023.

Vous pouvez le compléter :

- en version papier en nous le retournant à l'adresse indiquée ;
- directement en ligne en vous rendant sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins www.cc-paysdesecrins.fr (page Zones D'activité Économique).

Cette identification du foncier et de l'immobilier disponible nous permettra de répondre au plus vite aux attentes des entreprises.

Vos réponses sont donc précieuses afin de disposer d'un inventaire le plus complet possible.

Pour plus d'informations sur la démarche ou en cas de difficultés, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet de la Communauté de Communes ou contacter le Service Développement Economique en la personne de Julien LAFONT au 09 70 22 02 70 ou accueil@pole-luceo.com.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses considérations.

Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président de la Communauté
de Communes du Pays des
Ecrins

PAR DELEGATION
LE VICE-PRESIDENT



PJ :

- Informations relatives au règlement général sur la protection des données
- Formulaire d'identification des propriétaires et occupants des ZAE
- Notice d'information

6.2 Notice explicative



+ D'INFOS - INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU PAYS DES ÉCRINS

QUEL RÔLE JOUE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

La Communauté de Communes du Pays des Écrins est la collectivité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE), par la loi. Elle assure (via le service développement économique) une veille foncière et immobilière permettant d'accompagner les entreprises dans leur développement ou implantation. Cependant, elle se trouve confrontée à une rareté du foncier et de locaux disponibles.

QUE DIT LA LOI CONCERNANT CET INVENTAIRE, AVEC QUELS OBJECTIFS ?

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat & Résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets impose aux collectivités compétentes de réaliser un inventaire des zones situées sur leur territoire. Cet inventaire doit permettre aux collectivités de disposer d'une meilleure connaissance du foncier et de l'occupation des ZAE afin de déterminer des stratégies foncières et immobilières.

Cet inventaire est composé pour chaque espace d'activité économique :

- D'un état parcellaire
- D'une identification des propriétaires et occupants
- Du taux de vacance

QUEL TRAVAIL A DÉJÀ ÉTÉ CONDUIT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS

Sur la base d'outils informatiques et d'observations de terrain, le service développement économique a conduit un travail permettant d'identifier, conformément à ce que demande la loi, les unités foncières, les lots, les occupants et propriétaires de ces lots.

POURQUOI UNE CONSULTATION ?

Cet inventaire doit faire l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours **afin de rectifier ou compléter les informations collectées**. Cette consultation est organisée du 11 septembre au 10 octobre 2023 sur la base d'un questionnaire papier ou numérique adressé à tous les occupants.

Lien vers le questionnaire numérique : <https://urlz.fr/n9UB>

QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernés par l'inventaire, les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires occupants de locaux et/ou de terrains situés dans :

- les zones d'activités de la Communauté de Communes : Le Planet (La Roche de Rame), Les Sablonnières (L'Argentière-La Bessée), Les Clots (Vallouise-Pelvoux), Le Pré du Faure et le Villaret (Saint Martin de Queyrières)
- les zones urbanisées à vocation économique inscrites dans les documents d'urbanisme
- les zones de fait (= espace d'une surface minimale de 1 hectare accueillant au moins 3 établissements)

COMMENT SONT TRAITÉES LES DONNÉES COLLECTÉES ?

Les données collectées sont utilisées uniquement à des fins statistiques et sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD). Elles font l'objet d'une saisie sur le Système d'Information Géographique (SIG) du territoire et/ou dans la base de données du Pays des Écrins référençant les entreprises du territoire (déclaration CNIL -1752006v0 du 20 03 2014). Les données ne sont accessibles que par les personnels dûment habilités de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES

Courrier à l'attention des propriétaires et occupants, questionnaire papier, RGPD, Affiche.

VOUS AVEZ ENCORE DE QUESTIONS ?

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service Développement Économique en la personne de Julien LAFONT au 09 70 22 02 70 ou accueil@pays-luceo.com.

La Communauté de Communes est accompagnée dans cette démarche par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la Région et la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur.

6.3 Questionnaire



Formulaire d'identification des Propriétaires et Occupants des Zones d'Activité Economique du Pays des Ecrins

** Merci de répondre à minima à ces questions*

Vous répondez en qualité de * :

☐ Personne physique

☐ Personne morale (entreprise, association, SCI...)

Vous êtes * :

☐ Propriétaire bailleur

☐ Propriétaire occupant

☐ Occupant

Votre nom ou le nom de la structure que vous représentez * :

.....

Précisions sur le propriétaire ou l'occupant si ce n'est pas vous :

.....

.....

Le bien se situe dans * :

☐ la Zone d'Activité Economique du Planet (La Roche de Rame)

☐ la Zone d'Activité Economique du Pré du Faure (Saint Martin de Queyrières)

☐ la Zone d'Activité Economique du Villaret (Saint Martin de Queyrières)

☐ la Zone d'Activité Economique des Clots (Vallouise-Pelvoux)

☐ la Zone d'Activité Economique des Sablonnières (L'Argentière-La Bessée)

☐ dans un autre espace d'activité (Localisation à préciser dans les questions suivantes)

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Numéro(s) cadastral(aux) si connu(s) – (Exemple : E 972) :

.....

Le terrain dont vous êtes propriétaires ou locataires est *

- ☐ Bâti ☐ Non bâti mais occupé par du stockage de matériaux, véhicules...
- ☐ Non bâti et inoccupé

Si une activité économique est exercée dans le bien, précisez le domaine d'activité * :

.....

Informations complémentaires, remarques :

.....

.....

Je souhaite être recontacté par la Communauté de Communes pour obtenir des précisions sur la démarche * :

- ☐ Oui ☐ Non

J'accepte d'être recontacté par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins pour apporter des précisions * :

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui merci d'indiquer votre mail et/ou votre téléphone :

Mail :

Téléphone :

Merci de votre contribution !

Formulaire à retourner par courrier à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS

**Service Développement Economique – Maison du Canton – 1 rue du dispensaire – 05120
L'Argentière-La Bessée**

Ou par mail à :

accueil@pole-luceo.com

6.4 Réglementation RGPD



REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a mis en place un système de collecte d'informations sur les propriétaires et occupants des Zones d'Activité Economique (ZAE) dans le cadre de l'inventaire des ZAE conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat & Résilience ».

La collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire à l'élaboration de cet inventaire afin de mieux connaître les ZAE du Pays des Ecrins et poursuivre l'objectif de mieux aménager, gérer et revaloriser ces espaces dans un esprit de sobriété foncière, et en répondant aux besoins des entreprises.

La base légale de ce traitement est déterminée par le libre consentement des répondants.

Les données enregistrées sont les suivantes :

- Nom et Prénom de la personne physique ou raison sociale de la personne morale, coordonnées téléphoniques et mail
- Statut (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire occupant)
- Localisation de la propriété foncière et/ou du local (Zone d'activité/autre espace d'activité, nom de l'établissement, adresse, cadastre) et caractéristiques (Bâti, non bâti, domaine d'activité)

Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus, les personnels dûment habilités de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Vos données seront conservées pendant 6 ans à partir de la date de clôture de l'enquête et feront l'objet d'une mise à jour avec nouvelle consultation au bout de 6 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel : information, accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité, limitation, opposition.

Pour l'exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter, Amelle KIHAL, Déléguée à la Protection des Données (DPO) par courrier signé à l'adresse suivante :

Mme la Déléguée à la Protection des Données
Communauté de Communes du Pays des Ecrins
Maison du canton
404 avenue Charles de Gaulle
05120 L'Argentière-La Bessée

Ou par mail : a.kihal@cc-paysdesecrins.com.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le questionnaire, vous pouvez contacter le service développement économique par mail mail - accueil@pole-luceo.com - ou par téléphone - 09 70 22 02 70.

6.5 Délibération



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 005-240500462-20230727-62-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2023-07-007

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS DES ÉCRINS.

Nombre de Conseillers Communautaires		
En exercice	Présents	Votants
25	19	24

L'an deux mille vingt trois, le 27 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué 21 juillet 2023, s'est réuni Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée en séance Ordinaire sous la présidence de M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

Etaient présents :

Mme Carine QUILICI, M. François ROTH, M. Alain SANCHEZ, Mme Marie-José SAVOLDELLI, Mme Florence TORRENT, Mme Marie BAILLARD, M. Bernard BARONNAT, M. Marcel CHAUD, M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, M. Camille FAURE, M. Martin FAURE, M. Michel FRISON, M. Serge GIORDANO, Mme Gaëlle MOREAU, M. Gilles PIERRE, M. Didier PLUQUET, M. Jacques PONS, Mme Alice PRUD'HOMME, M. Michel MOYNIER.

Etaient excusés et représentés :

M. Jean-Pierre HERMITTE à Mme Gaëlle MOREAU, M. Serge THIVOLLE à M. Alain SANCHEZ, Mme Dominique BARNEOUD à Mme Carine QUILICI, Mme Sandrine REYMOND à M. François ROTH, Mme Céline VIESSANT à M. Bernard BARONNAT.

Était excusée :

Mme Marie-Noëlle DISDIER.

DEL2023-07-007 -

Inventaire des Zones d'Activités Économiques du Pays des Ecrins.

Rapporteur : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président

- Vu l'article L.318-8-1 et suivants du Code de l'urbanisme issu de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- Vu les commissions développement économique et services aux publics du 19 septembre 2022 et du 3 juillet 2023

Le Président rappelle que du fait de ses statuts, la Communauté de Communes gère et entretient cinq zones d'activités à ce jour sur le Pays des Ecrins : Le Planet (La Roche de Rame), le Pré du Faure et le Villaret (Saint Martin de Queyrières), les Clots (Vallouise-Pelvoux) et les Sablonnières (L'Argentière-La Bessée).

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme dispose que l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L.318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence et de le finaliser dans un délai de deux ans.

Il précise que l'inventaire doit comporter pour chaque zone d'activité économique, les éléments suivants :

- « Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire.
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique.
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période ».

Cet inventaire doit faire l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours. Il doit être arrêté par l'autorité compétente avant sa transmission à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme et de document en tenant lieu.

Il doit être actualisé au moins tous les six ans.

Le Président indique que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins s'est engagée dans la démarche depuis l'été 2022 en complétant le calque économique du Système d'Informations Géographiques (SIG) départemental (Géomas). Elle prend en compte les espaces d'activités économiques tels que précisés dans les documents d'urbanisme et les statuts de la Communauté de Communes.

Le Président informe que la phase de consultation des propriétaires et occupants sera engagée durant l'été 2023 (courriers, mailing, consultation affichée dans les mairies et sites internet, réseaux sociaux).

Il ajoute que le service développement économique est accompagné dans cette démarche par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la Région et la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- De confirmer l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche d'inventaires des zones d'activité économique dans le respect du Code de l'urbanisme.
- De l'autoriser à engager les consultations auprès des propriétaires et des

occupants des zones d'activité économique dans l'
d'inventaire.

-De poursuivre les étapes de l'inventaire.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 03/08/2023

ID : 005-240500462-20230727-62-DE

SLOW

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Confirme l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche d'inventaires des zones d'activité économique dans le respect du Code de l'urbanisme.
- Autorise le Président à engager les consultations auprès des propriétaires et des occupants des zones d'activité économique dans le cadre de la démarche d'inventaire.
- Autorise le Président à poursuivre de la démarche d'inventaire.

VOTE		VOIX
Pour	24	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas au vote	0	

Date de
publication : 17 juillet 2023

L'Argentière-La Bessée,
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et
an susdits
Pour copie conforme
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

6.6 Arrêt de l'inventaire

Délibération du Conseil Communautaire à ajouter